

—Soumise une résolution de la Commission des Parcs et Traverses, demandant que le parc Mont-Royal soit mis sous la protection de la police.

Le chef de police dit qu'il n'a pas, à sa disposition, un nombre suffisant d'hommes pour faire face à toutes les demandes; que la Commission des Parcs et Traverses a dernièrement vu augmenter le nombre de ses constables spéciaux, qui doit être maintenant suffisant pour répondre aux besoins du département, de sorte que cette demande est

Déposée sur le bureau.

—Soumise une lettre de M. Em.-A.-D. Dunford, se plaignant de l'allure des automobiles.

A la suggestion de M. l'échevin Stearns, il est

Résolu: Que le chef de police soit prié de voir à ce que le règlement No. 231, soit strictement mis en vigueur.

—Reçue une lettre de l'Armée du Salut se plaignant que sa mission de l'avenue DeLorimier est insuffisamment protégée par la police; que des vitres ont été brisées, et qu'elle tiendra la Ville responsable de tous dommages.

Référée au chef de police.

—M. le président fit quelques remarques au sujet de l'autorité dont son investis les caporaux, sans cependant porter de marque distinctive qui fasse remarquer les caporaux parmi leurs confrères. Afin de donner aux caporaux l'autorité qui leur convient, la Commission devrait augmenter leur soldé ou se charge de fixer elle-même le mot "Cap'l" sur leurs coiffures avec un numéro particulier.

M. l'échevin Marchand demande si les caporaux sont utiles dans le corps de police? "Ils sont des plus utiles", répond le chef, "parce qu'ils servent de frein aux lieutenants en qui je n'ai pas confiance. C'est d'ailleurs pour cette raison que la position de caporal a été établie".

Le chef porte de graves accusations contre les lieutenants, lesquelles accusations font remarquer par M. le président et par MM. les échevins de la Commission, qu'un rapport devrait être fait sur le compte de ces lieutenants. Le chef promet de ce faire aussi tôt qu'il pourra se procurer des preuves.

—Sur proposition de M. l'échevin Paquin, il est

Résolu: Que le mot "Cap'l" soit fixé sur les coiffures des caporaux et que ces coiffures soient numérotées à partir de 1 jusqu'à 28.

—Sur proposition de M. l'échevin Paquin, il est

Résolu: Que le chef de police soit prié de mettre en vigueur la section 7 du règlement 182, à l'effet d'empêcher les marchands ambulants de crier leurs marchandises dans les rues.

—Sur proposition de M. le président, il est

Résolu: Que cette Commission désire prendre note de la complaisance de la "Eastern Automobile Co", qui lui a gracieusement fourni des automobiles pour faire l'inspection des différents postes de police, et qu'elle remercie sincèrement ladite compagnie pour ses agréables offices.

Ajournement.

JOHN.-J. BARRY, *Secrétaire.*

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 11 mai

Sont présents: MM. les échevins Robertson, président, Nelson, Duquette, Proulx, Walsh, Sauvageau et Dagenais.

—On remet à plus tard la prise en considération d'une requête de M. J. Hoolahan, demandant l'autorisation d'installer un engin à vapeur et une chaudière à l'angle des rues Notre-Dame et Guy.

—La Commission accède à la requête de la Commission des Finances, demandant que l'inspecteur des édifices lui prépare certains plans et certains estimés.

—MM. les échevins Duquette et Proulx sont priés d'étudier la requête qu'adresse à la Commission la veuve du pompier P. Vermette, réclamant une indemnité de \$1,000.

—La Commission prend de nouveau en considération le rapport qu'elle avait présenté au Conseil, recommandant de payer à ses héritiers légaux l'assurance de feu le pompier Enright, rapport que le Conseil avait retourné à la Commission. La Commission décide de présenter de nouveau ce rapport au Conseil en persistant dans sa conclusion.

—Une lettre de la "Fire Underwriters Association" informe le Conseil que les taux d'assurances ne peuvent pas être abaissés à présent.

Déposée aux archives.

—La "American Lighting Company" de Baltimore, (Md.) offre à la Commission des réverbères à gaz perfectionnés dans les rues de la Ville.

Le secrétaire est prié d'écrire à cette compagnie que tous les perfectionnements de l'éclairage devront porter sur l'éclairage à l'électricité.

—Accordée une demande présentée par M. A. Bélair pour ouvrir une cour à bois rue Frontenac, près de la rue Ontario.

—Submitted a resolution from the Parks and Ferries Committee, asking for police protection on Mount-Royal Park.

The Chief of Police explained that he could not spare the services of his men as the number of policemen was insufficient to supply all demands; that the Parks and Ferries had an increase of special constables appointed lately that ought to serve their purposes. So the request was laid on the table.

—The letter of Mr. Em. A. D. Durnford complaining of the speed of automobiles was submitted.

At Ald. Stearns' suggestion,

It was

Resolved: That the Chief of Police see that by-law No. 231 be strictly enforced.

—Received a letter from the Salvation Army, complaining that they were not having sufficient police protection at their new branch on DeLorimier Ave., that panes of glass had been broken, and that they would hold the City responsible for all damages.

Referred to the Chief of Police.

—The chairman spoke about the corporals having authority and no distinctive mark to show said authority over their confrères. That in order to give said corporals the authority they should have, the Committee should increase their salary or affix the word "Corp'l" on their headgear with a number.

Ald. Marchand, asked the Chief of Police if corporals in the police force were useful? "They are most useful," replied the chief, "as they check the Lieutenants in whom I have no confidence. That is why the position of Corporal was established." And then the Chief brought out serious accusations against the Lieutenants which brought forth from the chairman and Committee, the remark that these Lieutenants should be reported. The chief promised to do so as soon as proof will be had.

—On motion of Ald. Paquin,

It was

Resolved: That the word "Corp'l" be inscribed on the Corporals' headgear and that the same be numbered from 1 to 28.

—On motion of Ald. Paquin,

It was

Resolved: That the Chief of Police be instructed to enforce sec. 7 of by-law No. 182 to prevent peddlers from shouting their wares and merchandises through the streets.

On motion of the chairman,

It was

Resolved: That this Committee desires to put on record the kindness and courtesy of the Eastern Automobile Co. in providing them with automobiles to visit the various police stations, and that the sincere thanks of this Committee be tendered the said company for the courteous service thus rendered.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting held the 11th of May.

Present: Aldermen Robertson, chairman, Nelson, Duquette, Proulx, Walsh, Sauvageau, Dagenais.

—A petition from J. Hoolahan to erect a steam boiler and engine corner Guy and Notre Dame streets was left over for future consideration.

—A request from the Finance Committee to prepare the services of the Building Inspector to prepare plans and estimates, was granted.

—A petition from Mrs. P. Vermette, widow of the late fireman of that name, for an indemnity of \$1,000, was referred to aldermen Duquette and Proulx.

—The report from this Committee referred back from Council re insurance to, equal heirs of late fireman Enright was then discussed and the Committee decided to report again to Council reaffirming their former decision.

—Letter from the Fire Underwriters' Association informing Council that they cannot reduce rates of insurance at present.

Fyled of record

—The American Lighting Company of Baltimore (Md.) writes offering to place improved lamps in the City.

The secretary is instructed to inform them that any improvements in the lighting of the City will be with electric lights.

—A petition from A. Bélair, to open a firewood yard on Frontenac street near Ontario, was granted.